



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRSG/2004/24
3 août 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS
ANGLAIS et FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Groupe de travail des dispositions
générales de sécurité (GRSG)

(Quatre-vingt-septième session, 12-15 octobre 2004,
point 7 de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 97
(Homologation des systèmes d'alarme pour véhicules et des automobiles
en ce qui concerne leurs systèmes d'alarme)

Communication de l'expert de l'Allemagne

Note: Le texte ci-après, établi par l'expert de l'Allemagne, vise à introduire dans le Règlement n° 97 de nouveaux systèmes d'alimentation en électricité réservés exclusivement aux systèmes d'alarme pour véhicules (VAS). Les modifications qui ont été apportées au texte actuel du Règlement apparaissent en caractères **gras**.

Note: Le présent document est distribué uniquement aux experts des dispositions générales de sécurité.

A. PROPOSITION

Paragraphe 6.10, modifier comme suit:

«6.10 La source d'alimentation en électricité du SAV peut être la batterie du véhicule.

S'il existe une autre **alimentation électrique, on peut utiliser un accumulateur ou une batterie, elle doit être rechargeable et ayant des caractéristiques de performance équivalentes qui** ne doit en aucun cas alimenter les autres parties du système électrique du véhicule.»

Paragraphe 18.10, modifier comme suit:

«18.10 La source d'alimentation en électricité du SAV peut être la batterie du véhicule.

S'il existe une autre **alimentation électrique, on peut utiliser un accumulateur ou une batterie, elle doit être rechargeable et ayant des caractéristiques de performance équivalentes qui** ne doit en aucun cas alimenter les autres parties du système électrique du véhicule.»

* * *

B. JUSTIFICATION

L'évolution qu'ont connue les batteries rechargeables a permis de multiplier leurs possibilités d'utilisation. Auparavant, leur coût était supérieur à celui des accumulateurs. Du fait que leur coût est devenu satisfaisant, cette source d'énergie peut désormais assurer l'alimentation exclusive du SAV. Combiné à des haut-parleurs piézoélectriques, le SAV peut émettre jusqu'à 500 signaux d'alarme, sans atténuation du volume.
